

Garantie des prestations de service

► Quel objectif ?

Protéger le paiement des contrats de prestations de service payables au comptant sur situations, sans attendre la fin de l'exécution du marché et qu'un acompte à la commande soit ou non prévu.

► Quels bénéficiaires ?

Entreprises françaises signataires de tout contrat de prestations de service : ingénierie, étude, conseil, assistance technique, supervision de travaux, formation du personnel etc.

► Pour quel risque ?

Non-paiement au fur et à mesure de la facturation des prestations exécutées (risque de crédit).

► Pour quelles causes ?

Réalisation, selon le statut du débiteur d'un fait générateur de sinistre d'origine commerciale (carence ou insolvabilité du débiteur), politique ou catastrophique (moratoire général, survenance hors de France d'une guerre, d'une révolution ou émeute, de catastrophes naturelles...). (Cf. Tableau des faits générateurs de sinistre⁽¹⁾).

► À quelles conditions ?

- Assiette de la garantie
 - Montant décidé au cas par cas, en fonction de la demande de l'entreprise assurée.
Si les impayés atteignent le montant maximum garanti, la garantie peut être réactivée sous une forme revolving dès lors que les impayés sont progressivement ou totalement résorbés et les récupérations effectuées s'il y a eu indemnisation.
- Quotité garantie
 - 95 %.
- Délai constitutif de sinistre
 - 3 mois comptés de la date d'exigibilité de la situation impayée, approuvée par le client ou non contestée par ce dernier s'il n'y a pas contractuellement de système d'approbation.

(1) Cf. Site web





► À quel coût ?

► Assiette

- Montant maximum garanti.

► Taux

- Prime crédit⁽²⁾ : taux fonction du pays du débiteur, du statut et de la qualité du débiteur, des faits générateurs de sinistre couverts et de la durée du risque.

► Durée

- x est égal à 0,25 sur les termes exigibles jusqu'à trois mois de leur facturation. Au-delà de trois mois, le coefficient x est égal à la durée en fraction d'année s'écoulant entre la date de facturation et la date d'exigibilité du terme.

Contactez-nous

Direction des Garanties Publiques
92065 Paris La Défense Cedex

Eric Régnault

Sandra Maillard

Stratégie, Pilotage, International

Stratégie, Pilotage, International

Tel : (00.33) 1.49.02.14.42

Tel : (00.33) 1.49.02.17.93

Fax : (00.33) 1.49.02.27.11

Fax : (00.33) 1.49.02.27.11

E-mail : garantiespubliques@coface.com

Cf. Site web : www.coface.fr / Garanties Publiques / Garantie des prestations de service

(2) Cf. Site web : "Calcul de prime".